



COMMUNE DE REAUMUR

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 septembre 2025**

N° 2025-47 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Approbation de la convention de transfert à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges du réseau d’assainissement des eaux usées ainsi que les équipements afférents du lotissement « Le Clos de la Barre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 14 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE la convention de transfert à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges du réseau d’assainissement des eaux usées ainsi que les équipements afférents du lotissement « Le Clos de la Barre ».

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

N° 2025-48 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport d’activité 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 14 dont 1 pouvoir :

☞ PREND ACTE du rapport d’activité 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

N° 2025-49 : SCOM – Rapport annuel 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 14 dont 1 pouvoir :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2024 du SCOM.

N° 2025-50 : Personnel communal – Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 14 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter de ce jour comme suit :

Filière	Date et n° de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Statut	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire du poste en H/min	Poste budgété	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
Administrative	N° 2024-89 du 06/05/2024	Titulaire	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire générale de mairie	Général	35h	1	1	
	N° 2017-29 du 21/03/2017	Titulaire	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Agent administratif chargé des fonctions d'accueil	Administratif	35h	1	1	
Technique	N° 2022-64 du 10/10/2022	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent technique polyvalent	Technique	35h	1	1	
	N° 2023-63 du 09/10/2023	Stagiaire	C	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	Technique	35h	1	1	
	N° 2024-41 du 06/05/2024	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent technique chargé de l'entretien des bâtiments communaux	Technique	14h	1	1	
	N° 2025-5 du 15/01/2025	Contractuel	C	Adjoint technique	Responsable du restaurant scolaire	Restauration scolaire	13h37min	1	1	

☞ PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Réaumur sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

☞ DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu le 16 septembre 2025,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

